



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LOCHES

Canton de Loches

**Commune de
Genillé**

☎ - 📠 02.47.59.50.21

Arrêté n° 2025/96

ARRÊTÉ DU MAIRE n°2025/96

**Portant à titre temporaire, la fermeture temporaire à la circulation de l'aire de
camping-car
Pour travaux de voiries.**

Le Maire de la commune de Genillé ;

Considérant qu'en raison de la réalisation de travaux, la circulation et les stationnements seront interdits sur l'aire de camping-car de Genillé.

ARRÊTE

Article 1er : L'accès et le stationnement à l'aire de camping-car située rue de l'huilerie sera interdit à tous véhicules **du mercredi 1^{er} octobre 2025 8H00 au mardi 21 octobre 2025 à 18h00.**

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur l'aire de camping-car.

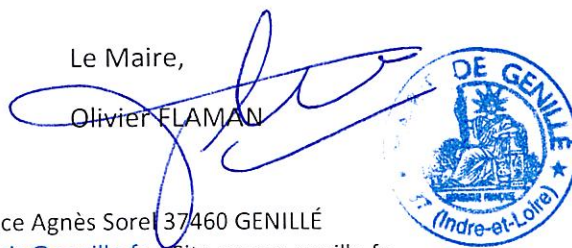
Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée :

- À Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Loches,
 - À Monsieur le Directeur départemental de l'équipement du département.
- Chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Genillé, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Olivier FLAMAN



Mairie de Genillé – 1 Place Agnès Sorel 37460 GENILLÉ

☎ 02 47 59 50 21 – Mail : mairie@genille.fr – Site : www.genille.fr